



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept-mars à 18H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZÈDE.

Date de convocation : 01 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 01 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 24

Etaient présents :

M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Yves Rimey, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Delphine Plovier.

Absents excusés :

Mme Christiane Exbrayat donne procuration à André Sauzède.

M. Alain Héraud donne procuration à Véronique Martin.

Mme Janet Zaragoza donne procuration à Martine Villeneuve.

M. Jean-Christophe Morandini donne procuration à Jean-Claude Mercier.

M. Frédéric Brauge.

M. Philippe Renier.

Mme Clémentine Bouvier.

Mme Marie-Claire Balsan.

M. Grégory Fernandez donne procuration à Grégory Theron.

Mme Jennifer Euzet.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PANAFIEU.

**DEL2022\_006 - Autorisation d'occupation du domaine public – tour de guet – PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES**

Afin de parfaire et renforcer la couverture numérique du réseau de Bouygues Télécom, PHOENIX France INFRASTRUCTURES souhaite implanter un relais de faisceaux hertziens, sis à la Tour de guet, Lieu-Dit La Liquière, parcelle cadastrée : Section A n°1170.

Ce projet consiste à :

- installer deux paraboles de 90 cm de diamètre sous la terrasse de la tour de guet sur les façades Nord et Ouest.
- installer 2 coffrets (Bcubes) superposés dans un enclos technique au pied de la tour, côté Nord.
- installer une clôture rigide et un portillon d'une hauteur de 2 mètres pour sécuriser la zone technique.

Le projet et les modalités de cette occupation sont joints en annexe.

Le montant de la redevance annuelle pour la commune est fixé à 3600 euros.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- D'autoriser PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES à occuper le domaine public de la tour de guet pour une redevance annuelle de 3600€TTC et selon les modalités présentées en annexe,
- De dire que cette autorisation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,
- De l'autoriser à signer la convention et tous les documents se rapportant à la présente.

Vote :

Présents	19
Procurations	05
Nombre de voix	24
Pour	24
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,  
André SAUZEDE

